



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 31 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.
Exceptionnellement, le Maire a ouvert la séance à 18h56.

Date de convocation : 25 janvier 2022

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Catherine BLANC ; Marc GASSER ; Laurianne MOINE ; Norbert PERRIN ;

Absents excusés : Elisabeth BOMMEL a donné pouvoir à Marc GASSER ; Jean Luc FAUCON ; Vincent GOUDON a donné pouvoir à Monique ALLÈGRE ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO donné procuration à Norbert PERRIN,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
1	Convention avec l'ANCT, aménagement tènement de la ferme DUBOURG	9	0	0	Monsieur le Maire explique que l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire peut nous apporter son aide pour l'étude de faisabilité d'aménagement du centre bourg concernant la réhabilitation du tènement de la ferme DUBOURG. Le coût prévisionnel de l'étude s'élèverait à 24 500€ HT, soit 29 400€ TTC, entièrement financés par l'ANCT. <i>Approuvé à l'unanimité.</i>
2	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP2022 – budget communal M14	9	0	0	Monsieur le Maire rappelle que les communes sont autorisées à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit 124 134 € de 372 403 € de crédits ouverts au BP 2021 concernant les dépenses des chapitres 020 et 023. <i>Approuvé à l'unanimité.</i>
3	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP2022 – budget communal M49	9	0	0	Monsieur le Maire rappelle que les communes sont autorisées à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit 92 547 € de 277 643 € de crédits ouverts au BP 2021 concernant les dépenses des chapitres 020 et 023. <i>Approuvé à l'unanimité.</i>

La séance est levée à 20h20
Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 21 février 2022 à 18h45

Le Maire,
Norbert PERRIN

